



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

---

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 19 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 19 Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIE, Stéphanie PROST, Bochra KINGET, Myriam BLAEVOET, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARÇON, Thierry MERLE, Serge BORDEL, Cédric TALLON, Eric VIENOT DE VAUBLANC, Eddy LOZOWSKI.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Angélique SIMON, Karine RHONE, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN et MM. Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON.

Membres du Conseil Municipal absents : -----

Présence de gauche à droite : Fred GONZALEZ / Violaine KANMACHER / Stéphanie PROST / Serge BORDEL / Eric VIENOT DE VAUBLANC / Joël GARÇON / Cédric TALLON / Eddy LOZOWSKI / Thierry MERLE / Sylvie FOURNIE / Myriam BLAEVOET / Bochra KINGET

Relecture du CR du CM en date 7 Juin 2022 – Approbation à l'unanimité des présents.

M. le Maire informe le CM du retrait du point N° 1 - figurant à l'ordre du jour.

Mme Lorène LAX-COMERRO est arrivée en retard à 20H05 avant le délibéré du point N°6 (bibliothèque).

**OBJET : Extension et réhabilitation de la mairie : mise à jour de l'APD et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°14-2022 du 12 avril 2022 portant sur la validation de l'APD (avant-projet définitif) pour le programme de réhabilitation et extension de la mairie.

Malgré son approbation, cette décision avait suscité beaucoup de questions auxquelles M. le Maire s'était engagé à répondre. Une réunion de mise au point a donc été organisée avec le groupement de maîtrise d'œuvre et la commission en charge du dossier le 2 juin dernier.

Cet échange a permis une mise à jour du plan de financement selon les éléments suivants :

Montant des travaux estimés en phase APD.....842 200.00€ HT  
Montant des honoraires de maitrise d'œuvre.....109 748.00€ HT

Mme BLAEVOET demande si le mobilier est compris dans le prix.

M. le Maire explique qu'une partie fera l'objet d'une étude avec un cabinet d'ergonomie et a été sortie du marché.

M. GARÇON rappelle que les estimations initiales étaient bien inférieures.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande sur quels postes portent les augmentations.

M. le Maire précise qu'il s'agit de modifications diverses et le choix d'installer des panneaux photovoltaïques.

M. GARÇON relève que c'est la première fois que l'on travaille avec des honoraires de maîtrise d'œuvre si élevés.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande si l'on aura des subventions pour ce projet.

M. le Maire explique que le projet fera l'objet de plusieurs dossiers de demandes de subventions (Région, Département, CCBD et voir avec MAPPE).

M. VIENOT DE VAUBLANC demande si l'on envisage d'instaurer des clauses en cas de retard d'exécution.

M. le Maire rappelle que l'on pourra l'instaurer dans les cahiers des charges lors de l'appel d'offres.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de valider les nouveaux montants estimés des travaux d'extension et réhabilitation de la mairie en phase APD et l'avenant n°1 afférent au marché de maitrise d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**OBJET : Réhabilitation de l'ancienne école du Rolland : validation APS (avant-projet sommaire)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les comptes-rendus de séance depuis mai 2021 dans lesquels il a été évoqué, à de multiples reprises, le projet de réhabilitation de l'ancienne école du Rolland, ainsi que l'agrément de la mission de maitrise d'œuvre par décision du Maire en date du 23 juin 2021.

La réhabilitation de ce bâtiment permettra, dans un premier temps, d'accueillir les services administratifs au rez-de-chaussée, pendant les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie, et deux logements à l'étage, dont un d'urgence.

L'avant-projet sommaire présenté reprend tous les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée, l'accessibilité du bâtiment ainsi que les attentes pour l'aménagement de l'étage, selon les éléments financiers suivants :

Montant des travaux estimés en phase APS.....356 825.78€ HT  
Montant des honoraires de maitrise d'œuvre (8%).....28 546.06€ HT

M. VIENOT DE VAUBLANC demande quel type de menuiseries (Alu) ?

M. le Maire précise que toutes les menuiseries seront changées en aluminium.

M. Serge BORDEL présente aux membres une copie du dossier afin de fournir un aperçu du rendu esthétique.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de valider les montants estimés des travaux en phase APS pour la réhabilitation de l'ancienne école du Rolland.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**OBJET : Convention de partenariat MAPPE CONSEILS – accompagnement des collectivités dans leurs demandes de subvention**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de séance du dernier conseil en date du 7 juin 2022 et notamment un point abordé en questions diverses.

M. le Maire s'est entretenu avec un représentant du cabinet MAPPE CONSEILS. Cette société accompagne les collectivités dans leurs demandes de subvention, que ce soit auprès de l'Etat, de la région ou de l'Europe.

Les dispositifs n'étant pas toujours très accessibles pour les petites collectivités, Monsieur le Maire pense qu'il serait intéressant, au vu des multiples projets du mandat, de faire un recensement des subventions mobilisables pour la commune.

La rémunération du cabinet pour la mission « accompagnement montage et suivi des dossiers » est calculée sur pourcentage de la subvention effectivement obtenue. En cas de non-obtention de la subvention, aucune facture ne sera émise par le cabinet au titre de la prestation.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de signer la convention de partenariat avec MAPPE CONSEILS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**OBJET : Location des salles communales – tarifs applicables aux loueurs professionnels**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 49-2021 du 19 octobre 2021 et le compte-rendu de séance du dernier conseil en date du 7 juin 2022 et notamment un point abordé en questions diverses.

Monsieur le Maire a reçu plusieurs sollicitations concernant des professionnels du sport ou autre qui, à défaut de pouvoir prétendre aux mêmes conditions que les associations communales, souhaiteraient avoir accès à certaines de nos infrastructures de manière régulière.

Après consultation, Monsieur le Maire propose d'instaurer un nouveau tarif pour ce type de public, à savoir :

- Locaux concernés : salle AZUR et salle du Bayard
- Périodicité : 10 mois de septembre à juin, 2 séances par semaine
- Tarif : 250€ + 100€ par séance hebdomadaire supplémentaire

Actuellement cela concerne 2 personnes : Mme CHAUSSINAND pour des cours de Yoga et Mme BELLONVILLE pour des cours de Gym.

Mme PROST demande si les autres associations paient la salle ?

M. le Maire précise que pour les associations loi de 1901, la salle est mise à disposition.  
Mme BLAEVOET considère que ce n'est vraiment pas cher car cela revient à 3.5€ / la séance.  
Le prix lui semble dérisoire.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande si l'on n'est pas à saturation de l'occupation de ces salles ?

M. le Maire répond que ce n'est pas le cas actuellement, le jour où ce sera le cas on choisira de privilégier les associations loi 1901 et non les loueurs professionnels.

L'assemblée souhaite rajouter un tarif supplémentaire si un loueur souhaite pratiquer plus de séances par semaine.

Mme PROST propose 100€ supplémentaire par séance supplémentaire.

Attention à limiter l'accès pendant les vacances en journée car il y a les activités destinées aux enfants. Cette organisation devra être particulièrement surveillée par M. MERLE lors de l'utilisation des salles.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de mettre en place le nouveau tarif à destination des professionnels selon les modalités énoncées préalablement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**OBJET : Subvention allouées aux associations communales année 2022 : TRANS'FAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 23-2022 en date du 7 juin 2022 concernant l'attribution d'une subvention aux associations communales pour l'année 2022.

Monsieur le Maire présente la demande de l'association TRANS'FAUX, reçue après le dernier Conseil Municipal et propose d'allouer la somme de 300€ (trois cent euros)

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**APPROUVE** le versement de la subvention de 300€ (trois cent euros) à l'association TRANS'FAUX.

**DEMANDE** à ce que cette somme soit prélevée sur le compte 6574 du budget communal 2022.

**OBJET : Bibliothèque municipale : approbation du règlement intérieur et mise en place d'une charte du bénévole**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services proposés par la bibliothèque municipale et de consolider les relations avec l'équipe des bénévoles assurant son fonctionnement aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de mettre en place un règlement intérieur pour la bibliothèque municipale définissant les règles d'utilisation de cet espace et de ses collections ainsi qu'une charte du bénévole précisant les droits et devoirs de celui-ci dans le cadre de sa mission de service public.

Présentation par Mme Violaine KANMACHER.  
Volonté de structurer l'organisation de la bibliothèque.  
Arrivée de Mme Lorène LAX-COMERRO à 20H05

Elle donne lecture des articles du règlement et de la charte du bénévole à l'assemblée.

Le règlement sera mis sur le site internet de la Commune ainsi qu'à chaque intéressé lors du renouvellement de sa carte.

Mme BLAEVOET demande si les bénévoles sont partantes avec cette charte ?

Mme KANMACHER précise que la discussion est installée depuis longtemps et que c'est un travail en concertation avec les bénévoles. Elle précise qu'elles sont certes bénévoles mais elles rendent un service public donc elles doivent respecter des engagements.

M. LOZOWSKI s'interroge sur la gestion des retards.

Mme KANMACHER précise que le système est informatisé, l'intervention des bénévoles se réduit à l'édition des listes et à l'envoi des mails.

Gwenaëlle VALLET sera missionnée de contacter les familles lorsqu'il y a trop de retard.

Actuellement on ne court pas après les petits retardataires.

L'idée n'est pas de créer une surcharge de travail mais d'avoir un certain pouvoir de pression.

Mise en application à la rentrée.

Erreur dans le 3.3 il faut modifier et mettre 10 documents.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur et la charte du bénévole

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire propose de :

- Approuver le règlement intérieur et la charte du bénévole.
- L'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire

**OBJET : Territoire d'énergie Isère (TE38) : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée travaux éclairage public - ENIEU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 03-2022 en date du 8 mars 2022 concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public sur une partie du hameau d'Enieu, réalisés à l'initiative du TE38.

Afin de régulariser ce dossier, il y a lieu de signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant ces travaux éclairage public à ENIEU.

Mme KINGET et Mme BLAEVOET demandent pourquoi la Rue du Creux du Chou n'a pas été faite.

M. GARÇON explique qu'il y a des budgets à respecter auprès du TE 38 et il faut également avoir une logique de réfection de la voirie de manière concomitante avec les travaux d'éclairage public.

M. le Maire précise qu'il s'agit de travaux qui avaient été validés lors du précédent mandat.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant ces travaux éclairage public à ENIEU.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

### 1/ Installation d'un parc photovoltaïque

Une demande et un dossier nous sont parvenus pour l'installation d'un parc PV sur une parcelle privée (projection du PP) au lieu-dit « Les Garennes »

Points à prendre en compte :

- la zone envisagée est classée Natura 2000
- Les étangs proches sont classés APPB
- Il n'est pas souhaitable qu'il y ait un impact visuel
- Il n'est pas souhaitable qu'il y ait des nuisances dues aux travaux et à la distribution si le projet va à son terme

Il est nécessaire d'attirer l'attention du demandeur (la société pour la famille VIENOT de VAUBLANC) sur les réserves et les prises de position des associations environnementales locales dont on sait qu'elles sont très actives lorsqu'un projet est lancé sur notre commune. Ce projet nécessitera une enquête publique.

M. VIENOT DE VAUBLANC se retire de tout débat et intervention sur ce sujet.

M. LOZOWSKI demande si le projet est implanté sur une zone NATURA 2000

M. le Maire précise que le projet est effectivement implanté sur une zone NATURA 2000 mais a priori ce zonage imposera des contraintes mais ne rend pas le projet irréalisable.

Mme LAX COMERRO demande où part la production d'électricité.

M. BORDEL précise que la production repart sur le circuit local.

M. le Maire précise que le CM devra donner un avis consultatif, il n'y est pas opposé mais il faudra demander des précisions. Il ne semble pas y avoir de problème d'impact visuel et il s'agit d'un projet privé.

M. TALLON demande s'il existe des nuisances sonores.

A priori NON.

L'assemblée semble plutôt favorable mais elle rappelle les risques de recours d'associations environnementales.

Le CM souhaite un temps de réflexion et se prononcera en Septembre.

### 2/ Demande d'installation d'une supérette autonome BOXY

Projection du Power Point et avis du CM

Avis défavorable – Aucun intérêt pour la commune.

Manque d'esthétique.

#### 5/ Demande de financement par le SAMU 38 (AFARM)

Contact avec le SAMU 38, nous sollicitant pour être partenaires de leur publication annuelle. Un encart « publicitaire » de 4500€ pour une page entière à 1300€ pour un quart de page. Avis du conseil municipal ???

Avis défavorable.

#### 4/ REVISION du PLU

Les 3 cabinets ont été auditionnés (Terre d'Urbanisme, CDHU et BIAYS)  
Parmi les 3, deux nous ont paru plus proches de nos attentes.  
Avant de délibérer en septembre prochain, nous allons contacter des communes ayant travaillé avec l'une ou l'autre agence afin d'avoir leur avis et de faire le bon choix.

#### 6/ Demande de RDV

M BLONDAZ, artisan plombier à Serrières souhaite s'installer à Bouvesse et racheter les locaux appartenant à M CHANTEUR Christophe, à proximité de la zone artisanale. Il entend utiliser une partie des ateliers et de la parcelle pour y installer une activité « Garde-meubles ». Nous le rencontrerons jeudi matin.

#### 7/ Acquisition propriété appartenant aux conjoints LARRIVE

Toutes les pièces manquantes (diagnostics) ont été transmises à l'office notarial. On attend une confirmation de date pour signer les actes.

#### 8/ Rencontre avec MEDADOM

Notre commune n'entre pas dans les critères « désert médical » et par conséquent cette installation n'est pas possible.

#### 9/ Vente parcelle à la société HIVORY

L'office notarial nous demande des pièces justificatives pour la parcelle (B 157) où est installée l'antenne téléphonique.

Une réponse a été transmise ce matin.

#### **Prochaines dates du CM sur 2022 :**

- 13 Septembre
- 11 Octobre
- 8 Novembre
- 13 Décembre

<b>Parole aux commissions</b>
-------------------------------

### M. GARÇON et M. MERLE

- Attente des plans pour les ateliers municipaux suite à l'hospitalisation de la chargée du dossier
- Les dégâts sur la « Route de Marlieu » qui ont occasionné plusieurs périodes de fermeture de la voie étaient dus à un blaireau. La route va prochainement être enrobée par MN-TP
- Travaux de voirie 2022 sont terminés
- Mur du jardin de la cure – Réception de 2 devis mais il est nécessaire d'avoir des précisions.
- Une campagne de reprise de concessions au cimetière va être lancée prochainement : un RDV sur place sera programmé
- La fontaine de Saint Roch à Quirieu ne coule plus depuis presque 1 an : demande d'intervention.

### Mme BLAEVOET et Mme FOURNIE

- Le bal des collégiens s'est très bien passé – Les jeunes ont bien joué le jeu.
- CCAS nouveau membre Mme ANDREONI à la place de Mme MARTIN
- Organisation d'une sortie croisière à la journée pour les anciens de la commune au début de l'automne
- Activités d'été : Course d'orientation - Musique / Chant - Roller / Golf
- Bilan de fin d'année scolaire très positif – (Spectacle enfant et Kermesse)
- Travaux à l'école Primaire pendant toutes les vacances
- CME – Organisation pour le groupe d'une sortie accrobranche le 29 Juin 2022

### Mme KANMACHER

- Incroyabilicieuse soirée le 27 Août 2022
- Aujourd'hui RDV sur site de Quirieu pour l'état des arbres (rapport écrit et expertise de l'ONF) – Présence de Pascal MILLIAT + Archi du patrimoine + Entreprises
- Rencontres MICRO FOLIE les 30 Juin et 1<sup>er</sup> Juillet, cela a permis de rencontrer des futurs partenaires – Rappel du concept de la MICRO-FOLIE
- Présentation de l'esquisse du projet « Bibliothèque »  
M. BORDEL est gêné par le toit terrasse sur la partie extension.  
M. BORDEL et Mme BLAEVOET trouvent le projet un peu trop grandiose.  
Mme FOURNIÉ s'interroge sur le budget.  
Actuellement nous n'en sommes qu'au stade de l'esquisse, il n'y a donc pas de chiffrage.  
Mme BLAEVOET s'interroge sur la fréquentation par les gens de Bouvesse.  
Mme KANMACHER et M. le Maire précisent que la bibliothèque avec la MICRO FOLIE devient un lieu de vie où l'on partage et rencontre les gens.  
Il ne faut pas penser le lieu avec un fonctionnement comme aujourd'hui.  
Il faut concevoir cela comme un tiers lieu pour un rôle plus social et culturel.  
Mme KINGET demande si l'on restera avec un fonctionnement avec des bénévoles.  
Mme KANMACHER précise qu'il faudra recruter un responsable.  
M. VIENOT DE VAUBLANC trouve le projet ambitieux mais s'interroge également sur la partie toit terrasse, qui pourrait être trop imposant sur la partie extension (problème d'impact visuel).  
Mme KINGET et Mme BLAEVOET s'interrogent sur les frais de fonctionnement annuels de cet équipement. Question également sur le renouvellement / entretien des machines ?

Autres questions :

Mme BLAEVOET demande la ré-installation des toilettes sèches au city.

M. MERLE précise qu'il recontactera l'entreprise mais une autre solution est également à l'étude.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande les résultats de la station ATMO et si possible d'avoir une seconde station.

Fin de la séance à 21H52



Conseil Municipal en date du 19 Juillet 2022

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Bochra KINGET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric